



Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

6063^e séance

Jeudi 8 janvier 2009, à 21 h 15

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Kouchner	(France)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Mayr-Harting
	Burkina Faso	M. Kafando
	Chine	M. Zhang Yesui
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M. Jurica
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Rice
	Fédération de Russie	M. Yakovenko
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Shalgham
	Japon	M. Takasu
	Mexique	M. Heller
	Ouganda	M. Butagira
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	M. Miliband
	Turquie	M. Babacan
	Viet Nam	M. Le Luong Minh

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 21 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Arabie saoudite, de l'Égypte et d'Israël des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de l'Égypte, S. E. M. Ahmed Aboul Gheit, et au Ministre des affaires étrangères de l'Arabie saoudite, S. A. R. le Prince Saoud Al-Fayçal.

Je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter l'Observateur permanent de la Palestine à participer à la présente séance, comme suite à la demande qui a été formulée dans une lettre datée du 8 janvier 2009 et publiée sous la cote S/2009/24, et conformément au Règlement intérieur provisoire et à la pratique antérieure du Conseil en la matière.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je salue la présence parmi nous du Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2009/23, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères de la France.

Nous sommes réunis au Conseil de sécurité, malgré les difficultés, pour une même cause : obtenir le cessez-le-feu. Le projet de résolution qui nous est présenté est à la hauteur de la situation très grave que connaît aujourd'hui le Proche-Orient. La mobilisation d'un si grand nombre de ministres de la région, la mobilisation du Conseil, le prouvent.

Gaza connaît une crise humanitaire sans précédent. Le bilan des violences est extrêmement lourd. Nous avons ce soir une pensée très émue pour les très nombreuses victimes, pour les familles endeuillées, de part et d'autre, par cette tragédie. L'arrêt immédiat des combats est la priorité absolue.

L'Union européenne, la France et le Président Sarkozy sont entièrement mobilisés depuis 10 jours pour trouver une issue, comme nombre d'entre vous.

Nous ne mettons pas sur le même plan les États, et j'inclus bien évidemment l'État d'Israël comme j'inclus bien évidemment l'État palestinien, que nous appelons de tous nos vœux, nous ne les mettons pas au même niveau que les mouvements dont la seule ambition est de détruire par la violence le processus de paix.

Ce projet reprend les principaux paramètres d'une sortie de crise : arrêt des tirs de roquettes, cessation des opérations militaires israéliennes, cessez-le-feu permanent, qui passe notamment par l'ouverture des points de passage et une lutte effective contre les trafics d'armes. Ces paramètres, les ministres des affaires étrangères de l'Union européenne les avaient proposés lors de leur réunion du 30 décembre à Paris. Ces paramètres, le Président de la République française, au cours de sa tournée régionale, les a négociés avec les États de la région. Le Président Moubarak, suite à cette initiative, a proposé un plan de paix auquel les dirigeants de la région ont répondu favorablement. Ce plan représente pour nous le seul chemin viable de sortie de crise, le seul espoir de paix et nous nous réjouissons que le projet de résolution encourage ces efforts. Les contacts en cours entre Israéliens et Égyptiens nous laissent espérer.

Nous exprimons ce soir un seul regret, et ce regret vient d'un pays qui a toujours plaidé pour le rôle essentiel des Nations Unies et du Conseil de sécurité au Proche-Orient : c'est que malgré notre appel insistant,

il n'ait pas été possible au Conseil de sécurité de donner un peu plus de temps pour rapprocher les points de vue des négociateurs sur le terrain. Un peu plus de temps pour permettre au Conseil de sécurité de consacrer, d'endosser le résultat de la négociation en cours pour obtenir un cessez-le-feu permanent et durable. Ce message d'espoir doit être entendu sans délai. Les négociations en cours dont j'ai parlé doivent aboutir très rapidement. La paix est impérative.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je vais maintenant mettre au vote le projet de résolution publié sous la cote S/2009/23.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Autriche, Burkina Faso, Chine, Costa Rica, Croatie, France, Japon, Jamahiriya arabe libyenne, Mexique, Fédération de Russie, Turquie, Ouganda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Viet Nam

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

États-Unis d'Amérique

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 14 voix pour, zéro voix contre et une abstention. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 1860 (2009).

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, Son Excellence M. Ban Ki-moon.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Ces deux dernières semaines, les gens du monde entier ont observé avec horreur et une profonde tristesse l'escalade de la violence et des souffrances à Gaza et dans le sud d'Israël et se sont tournés vers l'Organisation des Nations Unies, attendant d'elle qu'elle mette fin aux hostilités. Je suis encouragé et soulagé par l'adoption par le Conseil aujourd'hui d'une résolution visant à mettre fin à cette situation tragique. La décision du Conseil manifeste la volonté de la communauté internationale. Elle doit être pleinement respectée par toutes les parties à ce conflit.

La résolution appelle à un cessez-le-feu immédiat et durable, à Gaza et à partir de Gaza. Cela ouvrira la voie à la reprise d'urgence de la fourniture par l'ONU de l'aide humanitaire, de vivres et de fournitures

médicales. Toutes les parties en Israël et à Gaza doivent respecter cet effort humanitaire.

Nous devons également passer rapidement au processus de reconstruction de ce qui a été détruit dans les combats. L'ONU se tient prête à fournir une assistance et à appuyer ce processus.

Un cessez-le-feu immédiat et durable est le premier pas. Cependant, nous savons tous également qu'il faudra en faire plus et que des avancées politiques sont nécessaires pour instaurer la paix et la sécurité à long terme.

Ma visite dans la région, la semaine prochaine, visera essentiellement à contribuer à garantir l'application du cessez-le-feu, à faire en sorte que l'aide humanitaire d'urgence parvienne à ceux qui en ont besoin, et à encourager les initiatives diplomatiques en cours.

Le Président : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Je donne la parole à S. E. M. David Miliband, Secrétaire d'État britannique aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth.

M. Miliband (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, commencer par saluer les efforts que nous avez accomplis à la présidence ces trois derniers jours pour nous rapprocher, ainsi que les efforts déployés par le Président de la France et tout ce qu'il a tenté pour faire valoir les objectifs que nous cherchons tous à atteindre.

Ces trois derniers jours, nous avons été réunis en premier lieu en raison de la gravité de la situation actuelle à Gaza. Les statistiques ne permettent pas d'apprécier à sa juste valeur la situation qui prévaut là-bas, mais le mot « crise », qui est parfois employé trop facilement, est tout à fait approprié, à mon sens, dans ce contexte. Toutefois, nous avons également été réunis, je crois, en raison de la clarté de notre vision de l'avenir. La seule façon d'assurer la dignité et la sécurité des Israéliens et des Palestiniens est de garantir la dignité et la sécurité des uns et des autres.

Au cœur de cette résolution, il y a, je crois, un véritable consensus sur un ensemble clair d'objectifs. Le premier est un cessez-le-feu immédiat, durable et pleinement respecté. Le libellé de la résolution est clair sur ce point. Le deuxième concerne les besoins

humanitaires du peuple palestinien à Gaza – à court terme par le biais d'une aide accrue puis par l'ouverture des points de passage sur la base de l'Accord de 2005. Le troisième, les besoins sécuritaires des Israéliens, doit être abordé par le biais de nouvelles mesures sur le trafic d'armes. Le quatrième concerne les besoins politiques des Israéliens comme des Palestiniens et la nécessité d'une Autorité palestinienne forte, parlant au nom de tous les Palestiniens et négociant de bonne foi avec Israël en vue d'arriver à la seule solution au conflit au Moyen-Orient : la solution des deux États.

Je pense que ce soir, les Nations Unies ont bien fait leur travail et qu'elles ont parlé d'une voix forte, claire, avec autorité et sans équivoque. Mais nous avons tous d'autres responsabilités : des responsabilités envers les parties sur le terrain, des responsabilités envers les États de la région – dont certains, comme l'Égypte, travaillent avec tant d'énergie en vue de l'adoption de mesures pratiques qui sont désormais indispensables – et des responsabilités également envers l'ensemble de la communauté internationale, car cette crise au Moyen-Orient nous affecte tous, et c'est pourquoi elle est du ressort du Conseil de sécurité.

Je l'ai dit mardi, notre responsabilité était de nous en tenir à la résolution 1850 (2008). Aujourd'hui, je pense que nous pouvons le faire avec la feuille de route énoncée dans cette résolution 1860 (2009), non pas pour remplacer les décisions qui doivent être prises sur le terrain, mais en complément de ces dernières. Notre travail est de faire en sorte que les termes de cette résolution se concrétisent, et c'est une tâche à l'égard de laquelle le Royaume-Uni restera pleinement attaché. À cet effet, nous avons encore du travail devant nous et nous devons nous y atteler avec encore plus de vigueur.

Le Président : Je donne la parole à S. E. M^{me} Condoleezza Rice, Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique.

M^{me} Rice (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de m'associer aux membres du Conseil pour cet important débat qui nous réunit ce soir. De toute évidence, la situation à Gaza est très grave. Dans la mesure où notre but est la stabilisation et la normalisation de Gaza – ce qui passe par la mise en œuvre d'un cessez-le-feu durable et pleinement respecté ainsi que par la cessation de toutes les activités terroristes –, je pense que la résolution 1860 (2009) montre bien que le Conseil et les Nations Unies se sont effectivement saisis de cette question.

Cette résolution va dans le sens de nos objectifs. Elle reflète la préoccupation de la communauté internationale au sujet de la situation à Gaza et son désir d'une paix durable à Gaza.

Je tiens à noter en particulier qu'il reste certes beaucoup de travail à faire, mais nous avons déjà accompli des progrès importants. À cet égard, les efforts de médiation déployés par le Président de l'Égypte, M. Moubarak, doivent être non seulement salués, mais appuyés. Je pense qu'en définitive ces efforts contribueront à instaurer non seulement un cessez-le-feu durable, mais aussi une paix durable à Gaza, et nous devons tous appuyer les efforts de l'Égypte dans ce sens.

De toute évidence, il reste beaucoup à faire pour éliminer les causes des hostilités, notamment s'attaquer à la fourniture de roquettes et à la contrebande d'armes, sécuriser les frontières de manière à pouvoir jeter les bases de la réouverture des points de passage sur la base des principes de l'Accord de 2005 réglant les déplacements et le passage, et garantir la sécurité pour le peuple israélien et une vie meilleure pour le peuple de Gaza.

Nous devons établir un consensus international que Gaza ne sera plus jamais utilisée comme plateforme de lancement de roquettes contre des citoyens israéliens, car il est important de ne pas oublier comment cette crise a commencé. La violence à Gaza a été inspirée par le Hamas, un groupe terroriste qui a appelé à la destruction d'Israël. Il y a 18 mois, le Hamas s'est emparé du pouvoir dans la bande de Gaza et, depuis, des milliers d'armes à feu, de roquettes et de mortiers sont entrés en contrebande dans Gaza. Le Hamas a refusé de prolonger la *tahdiya*, et l'entrée incessante d'armements est une des causes fondamentales de la situation actuelle, qui a gravement mis en danger aussi bien les habitants de Gaza que ceux du sud d'Israël. La détermination du Hamas de recourir à la violence constitue une attaque non seulement contre Israël, mais aussi contre la solution de deux États.

Nous demandons une résolution sur la situation à Gaza qui repose sur des principes, et la résolution que nous venons d'adopter ce soir constitue une base à partir de laquelle nous pourrions avancer.

Bien sûr, il ne s'agit pas seulement de résoudre la situation sur le terrain. Il faudra aussi une résolution pour faire face aux défis politiques à Gaza, qu'il s'agisse de restaurer le contrôle de l'Autorité

palestinienne, notamment sur les frontières, ou de faciliter le fonctionnement normal des points de passage à Rafah et à Kerem Shalom, comme le reconnaît la résolution, et en temps opportun d'ouvrir les autres points de passage.

Nous soutenons le Président Abbas, car il exerce ses responsabilités à la fois en respectant les règles de gouvernance et dans le cadre des négociations visant à la création d'un État palestinien. Les États de la région en ont précédemment reconnu l'importance, notamment dans la résolution adoptée le 26 novembre par la Ligue arabe.

Alors que nous tentons d'obtenir un cessez-le-feu durable, les États-Unis demeurent extrêmement préoccupés par le sort des Palestiniens innocents qui souffrent à Gaza, et les États-Unis vont mettre en place, maintenir et poursuivre leurs efforts humanitaires pour appuyer l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et les organisations non gouvernementales qui travaillent sur le terrain.

Les États-Unis reconnaissent le droit d'Israël, comme de tout autre État, à exercer son droit d'autodéfense, et nous avons fait savoir à Israël qu'il était tenu de prendre toutes les mesures possibles afin de limiter au minimum les conséquences de toute action pour la population civile. Je tiens également à rappeler au Conseil que le Hamas continue de détenir le soldat des Forces de défense israéliennes Gilad Shalit, et que ce soldat doit être libéré.

Enfin, alors que nous discutons de la situation actuelle à Gaza, nous ne devons pas perdre de vue l'objectif de la résolution 1850 (2008), adoptée il y a peu dans cette salle, à savoir établir un attachement constant à la reconnaissance mutuelle, à l'élimination de la violence, de l'incitation et de la terreur, et une solution de deux États, sur la base des accords et des obligations déjà souscrits. Tous les États Membres des Nations Unies doivent assumer leur responsabilité en la matière, s'agissant de la promotion de ces principes et de l'aide à apporter aux parties afin de parvenir à la création d'un État palestinien qui puisse vivre en paix, aux côtés de l'État d'Israël.

Les États-Unis ont estimé qu'il était important d'attendre les résultats des efforts de médiation déployés par l'Égypte afin de voir ce que la résolution 1860 (2009) allait pouvoir appuyer, et c'est la raison pour laquelle nous avons décidé de nous abstenir ce

soir. Mais après un examen approfondi de cette question, nous avons décidé – nous sommes en faveur de ce texte et nous appuyons pleinement ses objectifs et finalités – qu'il fallait permettre à cette résolution d'être adoptée. Ce faisant, je pense que le Conseil a fourni une feuille de route pour une paix durable à Gaza.

Le Président : Je donne la parole à S. E. M. Abdurrahman Mohamed Shalgham, Secrétaire du Comité populaire de liaison extérieure et de coopération internationale de la Jamahiriya arabe libyenne.

M. Shalgham (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Des centaines de personnes sont tuées chaque jour à Gaza, des milliers d'autres sont blessées, les bombardements maritime, aérien et terrestre ont totalement détruit les infrastructures, et le siège de notre peuple à Gaza se poursuit depuis longtemps. Dans ce contexte, nous avons cherché de manière urgente à mettre un terme à l'agression israélienne, à faire lever le siège et à fournir au peuple palestinien une aide humanitaire, des médicaments et des vivres. À cet effet, nous avons déposé un projet de résolution arabe et intensifié nos contacts avec les membres du Conseil de sécurité afin de mobiliser leur appui en faveur de cette résolution. À cet égard, nous remercions les États Membres qui ont répondu favorablement à nos efforts.

Après plusieurs réunions et de longues discussions avec les États-Unis d'Amérique, la France, le Royaume-Uni et les ministres arabes actuellement présents aux Nations Unies, nous avons élaboré un projet de résolution, présenté par le Royaume-Uni, projet qui, selon le Groupe arabe, répond à nos exigences minimales, notamment un cessez-le-feu immédiat, le retrait des forces d'agression israéliennes, l'ouverture des points de passage et des garanties pour l'acheminement de l'aide humanitaire. Nous avons donc voté pour la résolution 1860 (2009).

Nous estimons toutefois que la situation sur le terrain à Gaza exige une réponse plus rapide et une résolution plus ferme, compte tenu de l'ampleur de la tragédie. Même si nous ne sommes pas d'accord avec certaines des dispositions qu'il contient, nous n'en avons pas moins voté pour ce projet de résolution.

Cette tragédie en cache actuellement une autre : celle des 11 000 prisonniers palestiniens enfermés dans les geôles israéliennes, dont certains sont des membres élus du Conseil législatif. Or, nous entendons des

discours interminables sur un prisonnier israélien, un soldat : un seul soldat par rapport aux 11 000 civils, notamment des femmes, des enfants et des membres du parlement. Pourtant, personne ne les défend, eux.

Mais le point important et urgent est désormais de mettre en œuvre les dispositions de cette résolution, de manière qu'elle mette fin au massacre commis par Israël à Gaza et qu'elle arrête la machine de destruction israélienne. Nous attachons à mettre en œuvre cette résolution sera un test pour nous et pour notre crédibilité. Ce sera également un test pour la paix. Le crime israélien ne doit pas se poursuivre.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ali Babacan, Ministre turc des affaires étrangères.

M. Babacan (Turquie) (*parle en anglais*) : Après trois jours de négociations, nous sommes finalement parvenus à un accord sur la résolution que nous venons d'adopter. Peut-être ne sommes-nous pas totalement satisfaits du texte que nous avons sous les yeux, mais il n'en représente pas moins un compromis exprimant la volonté du Conseil de sécurité. Je remercie donc tous ceux qui ont rendu cela possible.

À cette étape, la tâche cruciale du Conseil de sécurité a consisté à lancer un appel clair pour mettre fin à l'effusion de sang et à toutes les activités militaires. La résolution que nous venons d'adopter, qui appelle clairement à un cessez-le-feu immédiat et au retrait complet des forces israéliennes de Gaza, réalise cet objectif. L'appel sans équivoque en faveur d'un accès sans entrave de l'aide humanitaire partout à Gaza et l'accent placé sur la circulation durable et régulière des vivres et des personnes à Gaza sont également des messages importants et très clairs de cette résolution. Il s'agit en fait d'un appel en faveur de la levée du blocus sous tous ses aspects.

Nous devons bien sûr nous attacher désormais à mettre immédiatement en œuvre les dispositions de cette résolution. Il est de la plus haute importance d'appliquer pleinement et efficacement cette résolution pour mettre fin à cette tragédie et à la souffrance des Gazaouites. Il sera nécessaire de concentrer nos efforts sur la réconciliation nationale des Palestiniens aussitôt après le cessez-le-feu.

Pour sa part, la Turquie ne ménagera aucun effort pour mettre en œuvre tous les aspects de cette résolution. Nous continuerons à collaborer avec nos

amis et partenaires de la région et au-delà pour garantir un calme et une stabilité durables dans la région.

Pour terminer, je voudrais saisir cette occasion pour rappeler qu'il est nécessaire d'instaurer une paix viable et globale sur tous les volets du processus de paix au Moyen-Orient. La Turquie apportera son plein appui à tous les efforts en ce sens.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Alexander Yakovenko, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie.

M. Yakovenko (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie a appuyé l'adoption de la présente résolution, se fondant sur sa position de principe selon laquelle toutes les parties doivent mettre immédiatement fin aux hostilités et reprendre des processus diplomatiques dignes de ce nom en vue de régler globalement et durablement les nombreux problèmes auxquels se heurte Gaza. Nous nous félicitons d'avoir été en mesure d'adopter une résolution équilibrée et, espérons-le, efficace, à l'issue des efforts collectifs déployés par les membres du Conseil de sécurité et les délégations arabes.

Nous continuons de penser que la situation à Gaza et autour de Gaza ne sera pas réglée en employant la force ou en poursuivant les hostilités dans la région, ce qui ne fera qu'exacerber une situation déjà intolérable pour les civils gazaouites. Le fait que tous les membres du Conseil se soient prononcés en faveur d'un cessez-le-feu durable à Gaza ne veut pas dire que notre travail est achevé. Il importe d'appuyer les efforts déployés par diverses parties, notamment la Russie, dont l'objectif est de venir à bout de la crise qui sévit à Gaza et autour de Gaza.

Je réaffirme pour terminer que les événements de ces dernières heures ont souligné qu'il était nécessaire que les membres du Conseil de sécurité répondent immédiatement à la crise qui frappe actuellement la région. Nous exhortons les parties à tenir compte des vues exprimées par le Conseil de sécurité.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Costa Rica.

M. Urbina (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Comme nous l'avons dit il y a seulement deux jours, la résolution 1850 (2008) et la déclaration présidentielle du 28 décembre 2008 n'ont pas suffi pour empêcher la dégradation continue de la situation humanitaire, l'escalade de la violence et leurs conséquences tragiques pour la population civile gazaouite. Pas plus

qu'elles n'ont suffi à apaiser la peur du peuple israélien face aux roquettes lancées sur son territoire par les factions palestiniennes, notamment les militants du Hamas.

Aujourd'hui, après bien des angoisses et des souffrances, le Conseil a adopté une résolution qui, si elle n'a pas bénéficié de tout l'appui politique nécessaire, ne jouit pas moins d'une grande autorité morale. Le Conseil a adopté une résolution qui demande aux parties au conflit de cesser immédiatement les hostilités. La résolution reflète clairement la volonté sans faille de la communauté internationale, qui a suivi avec beaucoup d'attention les travaux du Conseil.

Il convient de souligner à ce stade le caractère juridiquement contraignant de cette résolution. Toutes les parties au conflit sont tenues de s'y conformer. Elles doivent savoir que le non-respect de ces dispositions peut, et doit, comporter des conséquences graves.

Ma délégation a recommandé que le Conseil contribue activement au processus de paix au Moyen-Orient. Nous pensons que nous contribuons aujourd'hui à ce noble objectif. Nous nourrissons également l'espoir de voir le Conseil respecter la décision qu'il a prise aujourd'hui et user de son autorité pour la faire respecter.

Ma délégation collaborera avec tous les membres du Conseil pour contribuer efficacement à la paix et au bien-être de tous les habitants du Moyen-Orient.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Takasu (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon est heureux de s'associer à l'adoption de la résolution 1860 (2009), qui contribuera selon nous à la cessation de la violence dans et autour de la bande de Gaza. Nous considérons qu'il est important que le Conseil de sécurité ait pu montrer qu'il était capable d'assumer ses lourdes responsabilités en prenant une décision officielle jouissant de l'appui le plus large face à la situation grave et tragique qui règne à Gaza, à l'issue des consultations intenses menées ces derniers jours.

Nous nous félicitons en particulier des efforts infatigables déployés par les Ministres des affaires étrangères des pays arabes, français, britannique et des États-Unis ainsi que de l'impulsion qu'ils ont donnée, qui ont permis de réaliser cet objectif important.

La résolution souligne avant tout l'urgence de la situation et appelle à l'instauration immédiate d'un cessez-le-feu durable et pleinement respecté. Elle demande également que l'aide humanitaire puisse être acheminée et distribuée sans entrave.

Entre-temps, nous avons été choqués d'apprendre aujourd'hui qu'un véhicule des Nations Unies avait fait l'objet d'une attaque, incident tragique qui a fait des morts et des blessés parmi les employés de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), ce qui a obligé l'Office à suspendre ses opérations. Nous exprimons toutes nos condoléances aux familles.

Cet incident, comme d'autres incidents de même nature, met en relief la nécessité d'instaurer un cessez-le-feu immédiat et permanent. Les appels lancés en faveur d'un cessez-le-feu, d'une aide humanitaire et d'un redoublement des efforts pour fournir des arrangements et des garanties pour maintenir un cessez-le-feu à Gaza, comme l'énonce la résolution, doivent être entendus et mis en œuvre immédiatement et fidèlement par toutes les parties concernées afin que cesse le cycle de la violence et que soient rétablis le calme et le retour à des conditions de vie normale à Gaza et autour de Gaza.

Le Japon espère que cette résolution aidera à créer les conditions permettant de redoubler d'efforts en faveur de la reprise du processus de paix conformément aux principes énoncés dans la résolution 1850 (2008) pour instaurer une paix globale, juste et durable.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent du Mexique.

M. Heller (Mexique) (*parle en espagnol*) : Face aux événements tragiques que connaît la bande de Gaza depuis le mois de décembre dernier, et qui ont fait un grand nombre de morts, entraîné des destructions importantes et provoqué un grand désespoir, notamment parmi la population civile, le Conseil de sécurité, qui est chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, a l'obligation d'agir et d'apporter son concours à la cessation des hostilités et au rétablissement du calme dans la région. C'est ce qu'il fait enfin ce soir.

Ces trois derniers jours, le Conseil de sécurité, avec le concours indispensable des pays arabes et de leurs ministres, ici représentés, a déployé de très grands efforts pour parvenir à une décision, la

meilleure possible, qui permette d'instaurer un cessez-le-feu immédiat, durable et pleinement respecté, et de garantir l'accès humanitaire à cette région et les conditions les plus favorables à la reprise des négociations de paix.

Le Mexique a fortement insisté sur la nécessité pour le Conseil de sécurité d'agir dans la plus grande unité possible. C'est pourquoi il a décidé d'appuyer l'adoption de la résolution 1860 (2009) qui a été négociée après des consultations approfondies, dans l'espoir que ses dispositions seront appliquées immédiatement sur le terrain.

Cette résolution est louable car elle promeut, de manière équilibrée, les conditions d'un cessez-le-feu durable, permet un accès humanitaire sans entrave grâce à l'ouverture de couloirs humanitaires et préconise la reprise des négociations, seul moyen possible de résoudre le conflit israélo-palestinien. Il ne s'agit pas de revenir au passé immédiat, mais de poser les meilleures bases possibles pour l'avenir.

Néanmoins, ma délégation aurait aimé que la résolution que nous venons d'adopter mentionne de manière explicite qu'il importait de respecter les dispositions du droit international humanitaire. De même, il aurait été souhaitable que le texte mentionne de manière plus directe l'établissement d'un mécanisme international de suivi de toutes les mesures dont il faudra convenir dans le contexte des initiatives diplomatiques en cours.

L'Organisation des Nations Unies devra, par l'entremise du Conseil de sécurité, avaliser ce processus et veiller à son suivi et à son application rigoureuse. En adoptant cette résolution et en pensant à l'avenir, le Conseil de sécurité assume pleinement ses responsabilités et manifeste son appui à la nécessité de relancer le processus de paix en vue de la création d'un État palestinien vivant aux côtés d'Israël dans la paix et à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, conformément à la résolution 1850 (2008).

Le Président : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de la Chine.

M. Zhang Yesui (Chine) (*parle en chinois*) : Nous remercions les parties concernées des efforts inlassables qu'elles ont déployés pour parvenir à un consensus sur le texte de la résolution 1860 (2009). Depuis que le conflit a éclaté, nous n'avons cessé de préconiser que le Conseil s'empresse d'adopter une résolution exhortant les parties concernées à instaurer

un cessez-le-feu immédiat, à ouvrir les points de passage et à soulager la crise humanitaire à Gaza.

Si nous croyons que la résolution que nous avons adoptée ce soir n'est pas totalement satisfaisante, nous avons cependant voté en sa faveur, compte tenu de la gravité et de l'urgence des événements sur le terrain. Cette résolution reflète les espoirs partagés et les aspirations communes de la communauté internationale.

Nous exhortons les parties concernées à instaurer un cessez-le-feu immédiat et à mettre en œuvre la résolution de manière globale et effective afin d'éviter de nouvelles victimes civiles et une crise humanitaire. Nous espérons que la communauté internationale s'emploiera à ramener les parties concernées sur la voie des négociations et à trouver une solution juste et durable au conflit israélo-palestinien.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de l'Ouganda.

M. Butagira (Ouganda) (*parle en anglais*) : L'Ouganda a voté pour la résolution en raison de la nécessité urgente de mettre fin aux hostilités et à cette tragédie humanitaire. Nous croyons que cette résolution est équilibrée et stipule un cessez-le-feu immédiat, durable et pleinement respecté, la protection des civils et l'accès humanitaire.

Ces derniers jours, l'Ouganda a appelé le Conseil à maintenir son unité, et le résultat auquel nous sommes parvenus aujourd'hui est le reflet d'une résolution de consensus qui manifeste la conscience que le Conseil a de l'importance de ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les derniers événements nous rappellent que le Conseil doit rester pleinement impliqué dans cette question, et rechercher une paix globale au Moyen-Orient par le biais de la solution de deux États, la Palestine et Israël, vivant côte à côte dans la paix. Enfin, nous exhortons les parties impliquées à mettre en œuvre sans tarder les dispositions de cette résolution.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent du Viet Nam.

M. Le Luong Minh (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Ma délégation aurait souhaité une résolution au libellé plus clair, stipulant un cessez-le-feu immédiat et un retrait immédiat des forces israéliennes de Gaza, ce que nous considérons essentiel pour mettre rapidement fin à la crise actuelle et soulager le peuple

palestinien innocent de ses souffrances et de ses nombreuses épreuves.

Nous sommes cependant conscients de l'urgence de la situation et du besoin pressant pour le Conseil d'agir face à la dégradation continue de la situation, notamment à la situation humanitaire sur le terrain. Nous notons également que figurent dans la résolution que nous venons d'adopter des mesures globales et équilibrées qui, si elles sont mises en œuvre de bonne foi, favoriseraient le règlement de la crise actuelle et rétabliraient ou créeraient des conditions propices à la relance au Moyen-Orient d'un processus de paix visant à trouver un règlement durable basé sur l'existence de deux États vivant côte à côte dans la paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. C'est pourquoi le Viet Nam a voté pour la résolution 1860 (2009). Nous aurons à cœur de contribuer aux efforts visant à garantir son application effective.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Burkina Faso.

M. Kafando (Burkina Faso) : Ma délégation voudrait saluer l'adoption de la résolution 1860 (2009) par le Conseil de sécurité sur cette grave situation que vit aujourd'hui le Moyen-Orient.

Le drame en cours à Gaza ne pouvait laisser le Conseil indifférent, surtout au regard du mandat qui est le sien et aussi au regard des graves conséquences humanitaires. Nous sommes d'avis que notre Conseil aurait dû agir plus tôt, mais ne dit-on pas que mieux vaut tard que jamais? C'est la raison pour laquelle nous nous sommes joints au consensus qui traduit la volonté du Conseil de sécurité de contribuer à mettre fin aux souffrances des populations civiles. Nous pensons que le message aurait pu être plus articulé, plus clair, mais nous savons également que le sens de l'urgence commandait des compromis. À présent, nous devons tout mettre en œuvre pour obtenir l'application effective de cette importante résolution.

Nous voudrions à nouveau saluer l'esprit de compromis et de responsabilité dont les uns et les autres ont fait preuve, en particulier le Groupe des États arabes. Nous espérons que la résolution que nous venons d'adopter contribuera à faire aboutir les autres initiatives en cours et, à terme, à trouver une solution politique durable au conflit israélo-palestinien.

Dans cette optique, nous voulons exprimer notre soutien et nos encouragements au Secrétaire général

des Nations Unies qui se propose de se rendre dans la région la semaine prochaine.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Autriche.

M. Mayr-Harting (Autriche) (*parle en anglais*) : L'Autriche estime qu'il était nécessaire et urgent que le Conseil lance cet appel officiel à un cessez-le-feu immédiat, permanent et pleinement respecté. Nous estimons aussi qu'il était essentiel de préserver l'unité du Conseil sur cette question importante, qui préoccupe le monde entier. Nous sommes par conséquent reconnaissants des efforts entrepris en particulier par le Royaume-Uni, la France, les États-Unis, la Libye et le groupe des pays arabes représentés ici, qui ont rendu possible ce consensus.

Il doit y avoir un arrêt inconditionnel de toutes les attaques à la roquette lancées depuis Gaza sur Israël, ainsi que de toute action militaire de la part d'Israël à Gaza. C'est pourquoi l'Autriche estime que la décision d'aujourd'hui devra être suivie dans les meilleurs délais de la mise en place des arrangements et garanties mentionnés dans la résolution d'aujourd'hui. Nous soutenons et appuyons activement les efforts qui sont déployés à cette fin à l'échelon international.

Une autre priorité est l'ouverture durable et continue des points de passage afin que nous puissions faire face à la situation humanitaire toujours plus désespérée de la population de Gaza.

Enfin, comme le Mexique, l'Autriche tient à appeler l'attention du Conseil sur un point non explicitement mentionné dans la résolution d'aujourd'hui, mais qui est d'une importance capitale : l'obligation pour toutes les parties de respecter le droit des droits de l'homme et le droit humanitaire. Les événements de ces derniers jours, et ceux d'aujourd'hui en particulier, ont montré à quel point c'est important.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Croatie.

M. Jurica (Croatie) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par dire que nous nous réjouissons de tous les efforts déployés pour permettre une réponse claire du Conseil sur la situation à Gaza. Nous saluons l'intense engagement personnel des ministres, grâce auquel il a été possible d'adopter cette importante résolution qui a notre plein appui. La résolution exprime plusieurs messages de fond découlant de l'action diplomatique approfondie menée à New York et au niveau régional au cours des derniers jours.

Étant donné le conflit en cours, un cessez-le-feu immédiat, permanent et effectif est impératif – un cessez-le-feu crédible et respecté par tous, qui éliminera les conditions ayant conduit à l'escalade actuelle et qui mettra fin aux souffrances et aux privations à Gaza, de même qu'à la menace terroriste sous laquelle la population du sud d'Israël vit en permanence. Il est fondamental de ne pas revenir au statu quo. Ce n'est que si les conditions sur le terrain sont de nature à garantir que le cessez-le-feu soit pleinement respecté par les deux parties, qu'Israël puisse avoir l'assurance que sa population n'aura plus à vivre dans la terreur des tirs incessants de roquettes, que la contrebande d'armes par le Hamas ne sera pas tolérée et que nous pourrions espérer obtenir une solution durable à la crise. Dans l'intérêt d'un calme durable, il est essentiel d'instaurer la confiance dans les mécanismes sur le terrain. Alors qu'une intense activité diplomatique se poursuit dans la région, je tiens à réaffirmer notre appui aux efforts qui sont déployés en ce sens par l'Égypte et d'autres.

Enfin, je veux exprimer à nouveau la conviction de la Croatie que le dialogue politique est le seul moyen de parvenir à une paix durable fondée sur la solution des deux États. Il est essentiel que le Conseil reste guidé par les objectifs réaffirmés par la résolution 1850 (2008) dans ses efforts visant à trouver une solution à cette crise.

Le Président : Je donne maintenant la parole à M. Riyad Al-Malki, Ministre des affaires étrangères de l'Autorité nationale palestinienne.

M. Al-Malki (Palestine) (*parle en arabe*) : L'adoption de la résolution 1860 (2009) a été différée de plusieurs jours malgré la crise humanitaire et les effroyables pertes en vies humaines parmi la population civile de Gaza. Plus de 760 martyrs palestiniens sont tombés; 40 % d'entre eux étaient des femmes et des enfants. Plus de 3 000 personnes ont été blessées et des dégâts considérables ont été causés aux infrastructures de base du district, y compris aux installations de l'ONU, en violation flagrante du droit international humanitaire.

Après des consultations de plusieurs jours pour parvenir à cette résolution contraignante appelant à un cessez-le-feu immédiat, Israël doit maintenant mettre fin à son agression contre le peuple palestinien et procéder au retrait total des forces israéliennes de la bande de Gaza. La résolution appelle à la levée du blocus et à l'ouverture des points de passage sur la

base de l'Accord de 2005 réglant les déplacements et le passage, ainsi qu'à des garanties assurant l'ouverture durable de ces points de passage.

À cet égard, nous tenons à adresser nos remerciements à tous nos frères arabes au sein du Conseil ministériel arabe, présidé par S. A. R. le Prince Saoud Al-Fayçal, pour la position de principe et unifiée qu'ils ont adoptée. Ceci a été fondamental dans les efforts qui ont été déployés, avec d'autres pays amis, pour parvenir à l'adoption de la résolution.

À présent, Israël, la Puissance occupante, doit immédiatement appliquer cette résolution. L'agression doit cesser afin que nous ayons tous la possibilité de travailler à la guérison des blessures de notre peuple et à la reconstruction de tout ce qui a été détruit par la brutale machine de guerre israélienne.

Le Président : J'invite maintenant le Ministre des affaires étrangères de l'Arabie saoudite, S. A. R. le Prince Saoud Al-Fayçal, à prendre la parole.

Le Prince Al-Fayçal (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Aujourd'hui, nous avons bon espoir de voir les travaux du Conseil de sécurité s'engager sur une nouvelle voie. Le Conseil de sécurité a assumé sa responsabilité de mettre fin à la tragédie qui se déroule à Gaza. Nous espérons que le pas qui a été fait ce soir va ouvrir la voie à un règlement du problème. En adoptant la résolution 1860 (2009), le Conseil de sécurité restaure la confiance dans les mécanismes de rétablissement de la paix. Nous espérons que toutes les parties considéreront cette résolution comme un succès pour la paix et la sécurité internationales, et qu'elle servira de modèle pour faire face à toute nouvelle crise qui pourrait survenir. Toutefois, la vraie joie n'est pas ce que nous avons obtenu ici, mais celle qui sera ressentie à Gaza, où la population espère que l'adoption de cette résolution va sauver de nombreuses vies humaines.

Nous ne devons jamais oublier que le Conseil de sécurité est au service des populations, qu'il s'efforce d'apaiser leur souffrance et de contribuer à leur bien-être, et qu'il ne s'agit pas d'un dispositif que les États peuvent manipuler. Le succès auquel le Conseil de sécurité est parvenu aujourd'hui est le fruit des efforts et de la bonne volonté de tous les participants. Cependant, compte tenu du coût élevé et de la perte de vies humaines, le sentiment de fierté que nous pourrions tirer de l'adoption de cette résolution est limité. Le succès a toujours un prix et, en l'occurrence, le prix était un peu trop élevé. Nous espérons par

conséquent que ce résultat sera consacré et qu'il servira à faire avancer les choses.

Pour terminer, nous espérons que toutes les parties se conformeront à la résolution afin de parvenir à un règlement durable et juste d'un conflit qui a fait terriblement souffrir le Moyen-Orient et lui a fait payer un prix très élevé depuis si longtemps.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ahmed Aboul Gheit, Ministre des affaires étrangères de l'Égypte.

M. Aboul Gheit (Égypte) (*parle en arabe*) : Je tiens à exprimer mes plus profonds remerciements et ma gratitude à vous, mon ami – le Ministre des affaires étrangères, Bernard Kouchner –, et à votre pays ami pour les efforts que vous déployés. Sachez que nous sommes vraiment et totalement satisfaits et rassurés que le Conseil ait finalement adopté cette résolution.

Le Président Moubarak a pris des mesures en assumant les responsabilités historiques de l'Égypte à l'égard de la question palestinienne et en proposant il y a trois jours une feuille de route globale pour régler la situation à Gaza. La résolution adoptée aujourd'hui salue cette initiative, qui a été présentée à Charm el-Cheikh, en présence du Président français, M. Sarkozy. Le Président Moubarak se félicite personnellement de cette résolution que nous avons adoptée aujourd'hui. Nous sommes persuadés qu'elle constitue un appui important et crucial pour les efforts déployés par l'Égypte. Le peuple égyptien et d'autres peuples arabes, qui suivent de près cet important fait nouveau survenu aujourd'hui, espèrent que le Conseil garantira la mise en œuvre immédiate de cette résolution afin d'éviter un nouveau bain de sang et le massacre de civils innocents.

Nous remercions le Conseil et ses membres, et tout particulièrement S. E. le Secrétaire d'État britannique aux affaires étrangères, ainsi que son gouvernement et sa délégation, qui ont travaillé sans relâche et de manière sincère avec nous depuis les premiers instants de cette initiative, et présenté une proposition qui a servi de base à la résolution que nous avons adoptée ce soir.

L'Égypte, qui est mentionnée deux fois dans la résolution, assure le Conseil qu'elle n'épargnera aucun effort et qu'elle travaillera avec toute la sincérité que nos frères – les Palestiniens – et la communauté internationale ont constatée dans les pourparlers engagés avec toutes les parties – pour rétablir le calme

et créer l'atmosphère nécessaire pour que le processus de paix se poursuive, afin qu'un État palestinien puisse être créé avec Jérusalem comme capitale, tout comme elle déploie tous les efforts possibles pour rétablir l'unité du peuple palestinien et parvenir à la réconciliation nationale palestinienne. Je tiens à souligner que tous les Palestiniens, malgré leurs divergences politiques, font partie d'un même tout. Ils ont une cause, une cause juste, et l'Égypte mettra tout en œuvre pour aplanir ces divergences, afin que l'intérêt palestinien suprême puisse être réalisé.

Enfin, nous devons établir un cessez-le-feu immédiat et obtenir qu'Israël se retire de Gaza. Nous devons apaiser la souffrance des habitants de Gaza, mettre fin au blocus et mettre en œuvre la résolution aussi rapidement que possible, de manière à rétablir la *tahdiya* dans la bande de Gaza et permettre la réconciliation pour laquelle nous avons commencé à œuvrer il y a un mois.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la Représentante permanente d'Israël.

M^{me} Shalev (Israël) (*parle en anglais*) : En 2005, lorsqu'Israël a quitté Gaza, nous espérions ne jamais avoir à y retourner. Mais huit ans de tirs de roquettes continus par l'organisation terroriste du Hamas, le refus du Hamas de prolonger la période de calme, et la contrebande d'armes à laquelle il s'est livré au cours de cette période n'ont laissé à Israël d'autre choix que d'intervenir pour se défendre.

La responsabilité des hostilités actuelles incombe totalement au Hamas. La communauté internationale doit concentrer son attention sur la cessation de l'activité terroriste du Hamas et affirmer clairement qu'une organisation terroriste ne pourra jamais diriger légitimement un pays.

Ces huit dernières années de terreur et de la soi-disant période de calme nous ont enseigné que tout arrangement doit être pleinement respecté et garanti, y compris la cessation totale des tirs de roquettes et de la contrebande, si l'on veut qu'il soit durable et permette la possibilité d'une paix durable.

Le Président : Il n'y a plus d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 22 h 15.